

La réhabilitation socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap psychique en milieu ouvert: une illustration à travers l'ESAT « Hors les murs » EtiC

Elizabeth DUHAL, Psychologue sociale et du travail, Directrice ESAT EtiC, Etablissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole, Armentières

L'EtiC, Etablissement de travail Intégré dans la Cité, créé en 2008, est né d'une réflexion initiée par le secteur de psychiatrie 59G21 de la banlieue sud-est de Lille (Etablissement Public de Santé Mentale Lille-Métropole), vitrine nationale de la psychiatrie citoyenne ou communautaire. Un comité de pilotage très ouvert (élus locaux, représentants d'usagers, de familles d'usagers, professionnels de l'insertion, de la santé mentale...) autour de la question du retour à l'emploi des personnes en situation de handicap psychique sévère a pris comme devise : *Si l'insertion ne se fait pas en milieu ordinaire, elle ne se fera pas.*

Dans ces conditions, quelles sont les adaptations à mettre en œuvre pour pallier les conséquences du handicap psychique que sont sa variabilité, la fatigabilité, le manque de confiance en soi, la faible résistance au stress ?

- L'accompagnement social et professionnel : clef de voûte d'une aide efficace à l'insertion des personnes handicapées psychiques
- Le temps partiel : une réponse évidente à la problématique du handicap
- La souplesse du dispositif.

Nous optons pour la forme juridique d'un ESAT parce qu'il a deux vocations qui répondent à nos objectifs : l'emploi et l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale. Un ESAT autorise par ailleurs la mise à disposition des personnes au sein d'entreprises du milieu ordinaire de travail. Notre ESAT est qualifié d'« intégré dans la cité » dans la mesure où il est dépourvu d'unité de production, la totalité des travailleurs handicapés exerçant leur activité professionnelle au sein des municipalités, collectivités locales et associations partenaires, par voie de mise à disposition de l'ESAT qui reste leur employeur.

Sa priorité : l'accompagnement et le soutien tant professionnels que socio-éducatifs.

L'Etic c'est finalement une véritable équipe mobile (soutiens et suivis sur le lieu de travail, accompagnements socio-éducatifs à domicile, prospections de postes adaptés) au service du succès de l'insertion socioprofessionnelle de ses usagers. C'est aussi une manière de décloisonner le milieu ordinaire de travail et le milieu protégé, en proposant des postes « protégés » en milieu ouvert.

1/ L'activité

L'EtiC a une capacité d'accueil de 15 personnes qui, en 2013, passera à 25. Depuis 2008, c'est 31 intégrations et 13 sorties (milieu ordinaire, transferts en ESAT traditionnels, départs volontaire). 100% des postes sont occupés à temps partiel (20 heures par semaine) pour moitié au sein de municipalités et l'autre moitié au sein d'associations. La nature des postes est fonction du parcours antérieur de la personne et des compétences repérées : aide comptable, ouvrier maraîcher, technicien de laboratoire de recherche, agent de restauration collective, assistante de crèche...Le taux d'absentéisme moyen est de 22% (moyenne nationale dans le privé : entre 4 et 6%, dans le public : entre 6 et 9%). Il est lié à la variabilité du handicap qui nécessite pour certains des arrêts de travail réguliers.

2/ Les facteurs de réussite

- Le temps partiel, adapté à la problématique du handicap psychique (fatigabilité, gestion du stress), facteur corroboré par un questionnaire de satisfaction soumis aux usagers
- Le soutien et l'accompagnement tant professionnel que socio-éducatif (ce qui permet l'aplanissement de difficultés souvent vécues comme insurmontables), facteur également corroboré par le questionnaire de satisfaction
- La nécessaire coordination et coopération avec le secteur sanitaire
- La disponibilité et réactivité de l'équipe pour l'utilisateur et la structure d'accueil
- La communication, la sensibilisation au handicap psychique.

3/ Les bémols

- La réticence des interlocuteurs à accueillir des personnes en situation de handicap psychique, liée à la méconnaissance du handicap, son invisibilité par rapport à d'autres et la forte charge de peur qu'il génère encore.
- Le manque de réactivité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (durée de traitement des dossiers de demande d'orientation en ESAT des candidats de 6 mois) et des gestionnaires des mesures de protection (frein à l'autonomisation des personnes).